Procès Palmade, l'impossible vérité (médiatique) sur le fœtus.



Je ne vais pas m'étendre sur le personnage et le verdict. La plèbe aurait souhaité une mise à mort avec un écartèlement sur la place publique en prime time sur C8 présenté par Hanouna Le leitmotiv est « valeur d'exemple ». Comme si un déchet drogué au dernier degré pouvait se dire :

« Oh non, je ne vais pas prendre la voiture pour aller m'acheter ma drogue, je risquerais de provoquer un accident qui pourrait me mener en prison ou sur l'échafaud »

Je n'aime pas tirer sur un homme à terre. Autant l'idée d'une légitime vengeance à chaud, une bonne balle dans la tête 10 minutes après un drame me semble légitime, autant pratiquer une mise à mort 10 ans après (comme certains États US le pratiquent) me semble aussi barbare que le crime initial, sur un être humain, qui, par nature ne peut plus être le même qu'au moment du crime.

J'ai vu dans cette salle d'audience une sorte de « déchet humain », un gars probablement drogué aux médicaments légaux et dont l'aspect bouffi me faisait imaginer qu'il était sous neuroleptiques à fortes doses. On a donc jugé et condamné cette homme, ce qu'il en reste, pour soulager sa petite conscience et se dire que justice a été faite.

Mais où étaient les milliers de complices, les coupables indirects qui n'ont rien fait pour empêcher ce drame? Le tout Paris bobo bien pensant, les politiques, les médecins qui le connaissaient, les journalistes mainstream, ses plus grands « amis » (qui aujourd'hui lui tournent le dos comme Muriel Robin pour éviter les éclaboussures), tous savaient que ce personnage était une épave droguée au dernier degré et que cela terminerait mal, tôt ou tard.

Ont-ils bougé le petit doigt ? Ont-ils alerté de la situation ? Que nenni!

Aujourd'hui une famille est détruite, dans une souffrance qu'ils devront porter jusqu'à leur mort. Et si les bien-pensants que nous sommes rejettent cette vérité, je vous rappelle que le « monstre », c'est toujours l'autre et il ne faut surtout pas l'humaniser. Pour autant le « monstre » a aussi sa vie détruite et devra porter sur ses épaules la responsabilité de ses actes jusqu'à sa mort.

Combien de palmades sont aujourd'hui encore en liberté sans aide médicale et assistance pour sortir de leur enfer? Combien de ces bien-pensants ferment leur gueule en attendant le prochain drame? Combien sont assez cons pour penser qu'une peine maximale à perpétuité pour avoir provoqué un décès sous emprise de stupéfiants serait de nature à résoudre le problème?

Un député qui achète de la cocaïne est devenu banal! Notre société uniquement matérialiste sans idéaux et sans Dieu fait de nous des déracinés sans la moindre lumière.

Mais revenons au seul point important de l'affaire Palmade :

La mort d'un bébé dans le ventre de sa mère!

Les gens normaux n'ont pas une réflexion sur le statut juridique du bébé mort, ils ne se posent pas la question quant à savoir si le fœtus était un être humain ou pas. Ils savent que l'accident provoqué par Pierre Palmade a entraîné la mort d'un bébé, point final!

Et c'est là que la bât blesse. Cette même majorité ne fait pas le lien entre ce fait divers et l'avortement, d'ailleurs seul un intégriste d'extrême-droite catholique intégriste pourrait le faire.

Les journalistes se gardent bien d'aborder LE sujet. Pour autant j'ai entendu un avocat en parler sur une chaîne info.

## Alors:

- Pourquoi ce triste sire ne peut pas être jugé pour homicide involontaire ?
- Pourquoi ne peut on affirmer qu'il a tué un bébé dans le ventre de sa mère ?

Pour l'unique raison que cela reviendrait à affirmer sur un plan légal que ce fœtus était un être humain.

Un être humain ça a des droits, partout, tout le temps quelles que soient les circonstances ou son âge!

Aujourd'hui le fœtus n'a même pas le statut d'un animal. L'animal a des droits lui, il est par exemple interdit de les torturer ou les jeter vivants du 13ème étage.

Actuellement le fœtus est un simple objet sur le plan juridique dont on peut faire ce que l'on veut.

- Le « tuer » même si le terme est impropre sur le plan juridique.
- Le déchiqueter « vivant » sans anesthésie même si le terme est impropre sur le plan juridique.
- Vendre ses pièces détachées pour un marché qui représente des milliards d'euros de bénéfice.

Et nous voilà donc face à cette impasse juridique! Si le législateur décidait que le fœtus passait du statut d'objet au statut d'humain par exemple à la 20ème semaine, il serait alors possible de poursuivre un Pierre Palmade pour crime.

Si le fœtus devenait un être humain à la 20ème semaine :

Comment serait-il possible de procéder à des avortements après la 20ème semaine sans les qualifier de meurtre si celui-ci était un humain à part entière ?

Cela voudrait-il dire que le statut d'humain serait lié aux causes du décès ?

- Des coups de pieds dans le ventre d'une femme enceinte qui tuerait un humain de 20 semaines de grossesse serait un meurtre ?
- Un avortement pratiqué sur un humain de 20 semaines de grossesse, donc une euthanasie, ne serait pas un meurtre ?

Pour ne rester que sur la France, un avortement pour raisons médicales est légal jusqu'au terme de la grossesse. Les causes peuvent en être multiples.

Elles peuvent concerner:

- L'état de santé du fœtus qui aurait une maladie mortelle, une malformation...
- La génétique du fœtus, par exemple une trisomie découverte à l'échographie ou à l'amniocentèse. Nous sommes ici dans l'eugénisme légal et valorisé.

## Mais aussi:

- L'état de santé de la mère. Par exemple la grossesse qui pourrait entraîner la mort de la parturiente.
- L'état psychologique de la mère qui ne supporterait pas ou plus la présence d'un être humain dans son ventre.

Bref il est tout à fait légal d'avorter ou de tuer un « être humain » qui serait parfaitement viable ou en bonne santé, ce qui est allégrement pratiqué en France et dans le monde.

Si vous avez le « malheur » de déclarer humain un fœtus de 20 semaines ou plus, alors tous ces actes d'avortements deviendront des meurtres et leurs auteurs pourront être poursuivis comme un Palmade pourrait être poursuivi.

Bien entendu une telle loi aurait des conséquences « négatives » sur le marché. Rappelons que nous sommes conditionnés depuis des générations à penser que l'avortement est un geste anodin, que la femme est seule propriétaire de son ventre et qu'il est criminel de limiter ou d'interdire l'avortement. Il est illégal de publier des photos de fœtus avortés ou faire une vidéo négative sur l'avortement. Si l'on commence à expliquer qu'un fœtus de 20 semaines est un être humain cela risque d'en perturber plus d'un(e).

Est-ce à dire que cela sonnerait la mise à mort d'un marché lucratif sous couvert de bons sentiments ? Pas forcément !

Le législateur, dans sa quête luciférienne, pourrait trouver une parade aussi immonde que légale. Je me permets de l'écrire car je ne doute pas qu'il y a déjà pensé. Tant que les braves gens ne sont pas dans la rue pour manifester et que le nombre d'avortements annuels ne fait que croître tandis que la natalité s'effondre, nos maîtres n'ont aucune raison d'intervenir.

Paradoxalement, la multiplication « d'enculés » comme Palmade (je traduis ici la pensée populaire) pourrait conduire à sauver des millions de vie par an. Car plus le gentil peuple verra les décès de fœtus dans des accidents comme des meurtres et plus l'avortement diminuera, c'est mathématique.

Pour revenir au projet diabolique :

Il suffirait de légaliser l'euthanasie à partir de 20 semaines de grossesses pour poursuivre le plus grand génocide de l'histoire de l'humanité en toute tranquillité.

Oui l'avortement d'un fœtus au delà de cette âge enlèverait la vie d'un humain mais celle-ci relèverait non plus du meurtre mais d'un geste d'amour appelé euthanasie.

- « En le tuant nous allons lui épargner une vie de souffrance, quel meilleur acte d'amour ? »
- « Bon d'accord il est viable, en parfaite santé, mais quelle fut sa vie avec des parents toxicomanes et une mère prostituée, le tuer est un acte d'amour! »

Et là où l'horreur touche au « merveilleux » et qu'une telle loi pourrait permettre de tuer des bébés déjà au monde.

Imaginez:

« Une loi qui légalise l'avortement après la naissance! »

Je ne vous cache pas qu'il existerait déjà des médecins qui aideraient un peu la nature suite à la naissance d'un bébé en mauvais état. Mais là, cela deviendrait totalement légal et humaniste!

Alors même que le fœtus avait le statut d'objet, l'être humain, le bébé vivant pourrait ainsi devenir à son tour un objet.

Aujourd'hui avorter le jour de la naissance est légal, ne relève pas du meurtre mais ôter la vie d'un bébé qui a respiré depuis quelques secondes est un meurtre. C'était tout le débat de l'affaire Palmade.

Je vous rappelle aussi que de nombreuses cliniques qui font de la vente d'humains notamment avec la gestation pour autrui (mères porteuses) pratiquent déjà (en toute légalité dans leur pays) le « satisfait ou remboursé ». Une famille « normale », par exemple d'homosexuels, peut rendre le bébé au bout de quelques semaines si le produit n'apporte pas entière satisfaction.

« Aux États-Unis, les ruptures d'adoption (appelées disruptions) peuvent survenir avant ou après que l'adoption soit légalement finalisée. Les statistiques montrent que cela concerne environ 10-25 % des adoptions d'enfants plus âgés. Bien que ces cas impliquent souvent des enfants plus âgés adoptés à l'international ou via des services sociaux, il existe aussi des exemples d'adoptions de nourrissons qui échouent<sup>1</sup>. »

Nous pourrions ajouter cette condition de satisfait ou remboursé après la naissance. Et oui, la science moderne a parfois quelques « ratées ». Autant l'avortement d'un fœtus que l'on croyait à tort trisomique ne pose aucun problème légal ou éthique aux autorités, autant un bébé peut naître trisomique en ayant échappé aux examens médicaux.

Qu'à cela ne tienne, grâce aux nouvelles lois éthiques sur le statut d'humain du fœtus et à la légalisation de l'euthanasie, il serait possible de tuer en toute légalité un bébé viable mais « différent » qui ne répond pas aux exigences souhaitées.

« Parents ne soyez pas désespérés, vous n'êtes pas obligé de le garder. Ce que je vous propose si vous avez des doutes est de le tester pendant quelques semaines, et puis si cela ne vous convient pas, que c'est trop dure à gérer psychologiquement pour vous, je vous propose de revenir me voir et nous mettrons fin à ses souffrances dans un maximum d'humanité. »

Vous voulez que je vous dise?

Je suis quasi certain qu'une série de campagnes médiatiques permettrait de faire passer le projet comme une lettre à la poste.

« Le gouvernement a décidé de donner un statut juridique au fœtus et il ajoutera une loi sur l'euthanasie pour les personnes en extrême souffrance! »

Sous couvert d'humanisme, l'horreur franchira alors une nouvelle étape.

Je vous laisse à vos réflexions

Merci

Alain Tortosa<sup>2</sup>

21 novembre 2024.

https://7milliards.fr/tortosa20241121-palmade-impossible-verite-statut-foetus.pdf

<sup>1</sup> ChatGPT

<sup>2 «</sup> Stop état urgence » https://t.me/+cNljt4jKWeVW0I1o

<sup>«</sup> Docus qui dérangent » https://t.me/+Vb2slUv5Lk9hZmZk

<sup>« 7</sup> milliards d'esclaves et demain ? » Https://7milliards.fr